



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE TAVERNY

Je soussigné (Nom Prénom).....

En qualité de :de l'association.....

Association loi 1901 à but non lucratif, déclarée en sous-préfecture dele.....
sous le numéro.....dont le siège social est situé.....

A l'honneur de solliciter de Madame le Maire de **Taverny**, Conformément à l'article L.131.1 et 2 et L47 et 48, l'autorisation d'établir un débit temporaire de boissons de catégorie :

- 1° Groupe « Boissons sans alcool » : eaux minérale ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un débit de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirop, infusions, lait, café, thé, chocolat.

~~- 2° Groupe « Boissons fermentées non distillées » : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool ;~~ **ABROGÉ - Article L3321-1 Modifié par Ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 - art.12, du Code de la Santé Publique - les boissons du groupe 2 désormais rassemblées dans le groupe 3.**

- 3° Groupe « Boissons fermentées non distillées et Vins doux naturels » : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruit ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

- 4° Groupe : Rhums, tafias, alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits et ne supportant aucune addiction d'essence ainsi que des liqueurs édulcorées au moyen de sucre, de glucose ou de miel à raison de 400 grammes minimum par litre pour les liqueurs anisées et de 200 grammes minimum par litre pour les autres liqueurs et ne contenant pas plus d'un demi-gramme d'essence par litre.

- 5° Groupe : Toutes les autres boissons alcooliques : boisson anisées, whisky, vodka, gin, etc.

Au lieu-dit.....

A l'occasion de.....

Pour la journée du.....

Taverny, le

SIGNATURE